

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 26/03/2025 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : Votants :

Absents : Excusés :

Date de la convocation : 20/03/2025 Date d'affichage : 20/03/2025

L'an deux mille vingt cinq, le 26 mars 2025 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - P COLMACHE - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC – S TEYSSONNEYRE - M RIVET – JJ STOECKLIN**Ont donné pouvoir** :**Etaient Excusés** :

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

13– Tarif service

Le Maire rappelle les tarifs des services, Le conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier uniquement les tarifs des concessions du cimetière comme suit :

LIBELLE	Tarifs
<u>Droit de pesage</u> :	
Petite bascule, habitant de Beaulieu	2.50 €
Petite bascule, non résidant sur la commune	3.50 €
Grande bascule, habitant de Beaulieu	4.50 €
Grande bascule, non résidant sur la commune	5.50 €
<u>Droit de place pour les forains de la vogue</u> : plus de droit depuis 2016	
<u>Cantine municipale</u> :	
Coût du repas enfant	3.00 €
Coût du repas adulte	6.50 €
<u>Concessions au cimetière</u> 3 m X 2.50 m	800.00 €
<u>Columbarium</u>	
Case 4 urnes pour 30 ans (100 € pour renouvellement)	800 €
Case 3 urnes pour 30 ans (100 € pour renouvellement)	600 €
Case 2 urnes pour 30 ans (100 € pour renouvellement)	400 €
<u>Salle polyvalente</u> :	
Réunions	Gratuit
Apéritif pour les habitants de Beaulieu	50.00 €
Apéritif pour les non résidant sur la commune	100.00 €
Concours de loto, belote, coinche... associations communales	80.00 €
Bals pour les associations communales	110.00 €
Bals pour les associations intercommunales	130.00 €
Repas familial à 12 heures	140.00 €
Repas familial à 20 heures	160.00 €
Repas familial pour les non résidants sur la commune, à 12 heures	220.00 €
Repas familial pour les non résidents, à 20 heures	240.00 €

Repas de mariage pour les habitants de Beaulieu (du vendredi au dimanche)	210.00 €
Repas de mariage pour les non résidents sur la commune	310.00 €
Participation au nettoyage	100.00 €
Caution pour tous	300.00 €
Caution pour la propreté de la salle	100.00 €
Caution pour l'utilisation de la sono	300.00 €
Location lorsqu'elle sort de la salle : 30.00 € et 60.00 € pour les non résidents	
Location de tables : une table	2.00 €
Location de bancs : un banc	0.50 €
Caution pour l'emprunt de tables et de bancs	50.00 €
Prêt gratuit de la salle polyvalente pour les deux écoles, les pompiers et les associations à but humanitaire	
Pour les associations communales, une location gratuite par an à l'exception des ventes de produits : 150.00 € la journée.	

Une somme de 50 € sera retenue si la salle n'est pas prise le jour réservé et sans raison valable (sauf pour accident, décès, maladie).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter uniquement les tarifs de la location de la salle communale

Type de location	Prix
<u>Repas 1 journée</u>	
o Habitants ou Associations de Beaulieu	160 €
o Habitants extérieur	360 €
<u>Repas week end (du samedi au dimanche)</u>	
o Habitants ou associations de Beaulieu	210 €
o Habitants extérieur	550 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 26/03/2025

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire, Nadine ANGENIEUX

